



Communiqué de presse

Date

27 octobre 2020

La COMCO rend une nouvelle décision partielle sur l'EURIBOR

Berne, 27.10.2020 – La Commission de la concurrence (COMCO) a clos l'enquête EURIBOR contre les banques Crédit Agricole et HSBC France. La procédure s'est terminée avec un accord à l'amiable et des sanctions.

La COMCO a approuvé l'accord à l'amiable conclu par son Secrétariat avec le Crédit Agricole et HSBC France. Elle clôt ainsi l'enquête sur les produits dérivés de taux d'intérêt en euro basés sur l'EURIBOR vis-à-vis de ces banques en imposant à Crédit Agricole une sanction d'environ CHF 4,5 millions et à HSBC France de presque CHF 2 millions.

Le 3 février 2012, la COMCO a ouvert une enquête contre plusieurs banques et maisons de courtage en raison de manipulations présumées des taux d'intérêt de référence dans les transactions sur les produits dérivés de taux d'intérêt. En 2016, cette enquête a été divisée en cinq sous-enquêtes dont l'enquête EURIBOR. À la fin 2016, la COMCO a rendu une première décision partielle concernant la manipulation de l'EURIBOR par laquelle elle a mis fin à l'enquête contre les banques Barclays, Deutsche Bank, Royal Bank of Scotland et Société Générale par le biais d'un accord à l'amiable avec des sanctions. À la mi-2019, la WEKO a clos sans suite l'enquête EURIBOR contre Rabobank (cf. la vue d'ensemble de la procédure).

La décision de la COMCO peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Renseignements:

Danièle Wüthrich-Meyer 079 407 78 83
Vice-présidente

Patrik Ducrey 058 464 96 78 patrik.ducrey@comco.admin.ch
Directeur 079 345 01 44

Olivier Schaller 058 462 21 23 olivier.schaller@comco.admin.ch
Vice-directeur 079 703 80 07